

Laval, le 19 avril 2012

Ministère du Développement durable et des Parcs du Québec
Bureau régional de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Courriel : laval@mddep.gouv.qc.ca

OBJET :

ATTRIBUTION D'UN STATUT LÉGAL ET
DEMANDE DE RECONNAISSANCE
D'UN NOUVEL ÉCOSYSTÈME FORESTIER EXCEPTIONNEL
SITUÉ DANS LE BOIS DE L'ÉQUERRE, À LAVAL.

Madame, monsieur,

À Laval, dans le quartier Ste-Rose, se trouve un boisé d'une superficie d'environ 180 hectares que l'on appelle bois de l'Équerre. Il s'agit de l'un des derniers grands boisés de l'Île Jésus qui, par la présence d'arbres et d'espèces végétales diverses, contribue grandement à la qualité de vie des lavallois.

En 1997, un regroupement de citoyens a fondé la *Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre*. Cet organisme à but non lucratif s'est donné pour mission de poser les gestes et d'engager les démarches nécessaires à la conservation de ce riche milieu naturel.

Obtention d'un document officiel

Selon un document reçu de Ville de Laval en 2001, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a reconnu l'existence d'un écosystème forestier exceptionnel (EFE) dans le bois de l'Équerre. Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de 24 ha située à l'ouest du rang de l'Équerre, plus précisément la partie mature du bois située derrière l'école primaire des Cardinaux. Elle serait classée comme « forêt rare et refuge ». Nous souhaitons, si possible, obtenir une copie du document officiel émis à l'époque et reconnaissant scientifiquement cet EFE.

Attribution d'un statut légal

Nous croyons que le Ministère du Développement durable et des Parcs du Québec (MDDEP) doit agir rapidement et faire tout ce qui est en son pouvoir afin d'octroyer un statut légal à cette désignation EFE préalablement reconnue dans bois de l'Équerre. Cette zone devrait être admise sur la liste des écosystèmes forestiers exceptionnels protégés par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. En fait, nous considérons que l'intégralité du bois de l'Équerre devrait obtenir un statut de conservation, mais nous sommes conscient des limites d'intervention dont dispose votre ministère.

Reconnaissance d'un nouvel EFE

D'autre part, une partie du territoire du bois de l'Équerre, située cette fois au nord du chemin de l'Équerre, semble posséder, elle aussi, les caractéristiques nécessaires à l'obtention de la désignation EFE. En effet, ce secteur abrite une concentration significative d'espèces floristiques désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ci-après, vous trouverez la liste des espèces d'intérêt qui y ont été observées par monsieur André Lapointe, président de *FloraQuebeca*, et par monsieur André Sabourin, responsable du comité Flore québécoise de *FloraQuebeca*, lors d'excursions les 11 mai 1997 et 4 juin 2011.

LISTE DES ESPÈCES D'INTÉRÊT OBSERVÉES AU NORD DU CHEMIN DE L'ÉQUERRE :

- > ÉRABLE NOIR (*ACER NIGRUM*)
- > AIL DES BOIS (*ALLIUM TRICOCCUM*)
- > CAREX À FEUILLES POILUES (*CAREX HIRTIFOLIA*)
- > ORME LIÈGE (*ULMUS THOMASII*)

**Nous vous invitons aussi à consulter la liste générale en annexe,
qui concerne tout le bois de l'Équerre.**

Conclusion

Le développement urbain menace de plus en plus le bois de l'Équerre. En fait, aucune parcelle du bois de l'Équerre n'a obtenu un statut de protection à ce jour malgré tous les efforts déployés par notre organisme depuis sa création en 1997. Pour renchérir à cette triste situation, notre organisme a appris de source sûre que Ville de Laval n'a pas l'intention de conserver la portion au nord du chemin de l'Équerre, et ce malgré sa grande valeur écologique. Nous nous tournons donc vers vous car il y a urgence d'y faire l'inventaire des espèces pour ensuite lui octroyer, s'il y a lieu, la désignation d'écosystème forestier exceptionnel. Nous espérons que cette désignation puisse éventuellement intégrer le réseau des aires protégées au Québec, coordonné par le MDDEP via la *Stratégie de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique* sur son territoire. Nous croyons qu'il s'agit là de la façon la plus sûre d'assurer la pérennité de la riche biodiversité du bois de l'Équerre.

Espérant bénéficier de votre entière collaboration dans ce dossier, nous vous prions d'agréer à nos salutations distinguées.

Michel Bourgault, président
Corporation pour la mise en valeur du bois de l'Équerre
580, boul. Curé-Labelle
C.P. 79052
Laval (Québec) H7L 5J1
info@boisdelequerre.org
www.boisdelequerre.org

p.j. Annexe 1 – Bois de l'Équerre (Laval) : plantes vasculaires rares ou d'intérêt au Québec

c.c. *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*
Service de l'Environnement de Ville de Laval
Conseil régional de l'environnement de Laval

ANNEXE 1

BOIS DE L'ÉQUERRE (LAVAL) : PLANTES VASCULAIRES RARES OU D'INTÉRÊT AU QUÉBEC

ESPÈCES DÉSIGNÉES MENACÉES :

- > GINSENG À CINQ FOLIOLES (*PANAX QUINQUEFOLIUS*)
- > ORME LIÈGE (*ULMUS THOMASII*)

ESPÈCES DÉSIGNÉES VULNÉRABLES :

- > AIL DES BOIS (*ALLIUM TRICOCCUM*)
- > TRILLE BLANC (*TRILLIUM GRANDIFLORUM*)

ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES :

- > ÉRABLE NOIR (*ACER NIGRUM*); *en cours de désignation*
- > MICOCOULIER OCCIDENTAL (*CELTIS OCCIDENTALIS*)
- > DRYOPTÈRE DE CLINTON (*DRYOPTERIS CLINTONIANA*)
- > NOYER CENDRÉ (*JUGLANS CINEREA*); *aussi en voie de disparition au Canada*

ESPÈCES D'INTÉRÊT QUI ONT DÉJÀ FAIT PARTIE DE LISTES DE PLANTES RARES AU QUÉBEC :

- > GÉRARDIE À SORES DENSES (*AGALINIS TENUIFOLIA*)
- > CAREX À FEUILLES POILUES (*CAREX HIRTIFOLIA*)
- > CHARDON DISCOLORE (*CIRSIIUM DISCOLOR*)
- > ATHYRIE À SORES DENSES (*DIPLAZIUM PYCNOCARPON*)
- > TRIOSTE ORANGÉ (*TRIOSTEUM AURANTIAECUM* VAR. *AURANTIAECUM*)